



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 AVRIL 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE TREIZE AVRIL à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le six avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange, afin de garantir le respect des mesures de distanciation sociale et la protection des personnes vulnérables, en session ordinaire du mois d'avril ;

Sous la présidence de Monsieur Jacques BOMPARD, **Maire**

Etaient présents

M. Jacques BOMPARD, M. Yann BOMPARD, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Denis SABON, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Muriel BOUDIER, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, M. Claude BOURGEOIS, Mme Catherine GASPA, **Adjoints**

M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Xavier MARQUOT, M. Jean-Michel BOUDIER, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, Mme Yannick CUER, **Conseillers Municipaux**

Absents représentés

Mme Marion ROCHE-STEINMETZ qui a donné pouvoir à Mme Marcelle ARSAC
Mme Christine LOPEZ qui a donné pouvoir à Mme Catherine GASPA
Mme Marie-France LORHO qui a donné pouvoir à M. Yann BOMPARD
Mme Aline LANDRIN qui a donné pouvoir à M. Jonathan ARGENSON
M. Patrick SAVIGNAN qui a donné pouvoir à Mme Fabienne HALOUI (9h25 – 11h17)

Absents

M. Bernard VATON
M. Gilles LAROYENNE
Mme Fabienne HALOUI (à partir de 12h02)
Mme Marcelle ARSAC - Mme Marion ROCHE-STEINMETZ (10h54-10h47)

Mme Carole NORMANI
Mme Déborah SOLIMEO

Ouverture de la séance à 9h

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la liste des décisions prises durant les mois de février et mars 2021 (L. 2122-22 du CGCT) ainsi que le tableau des indemnités des élus (L. 2123-24-1-1 du CGCT) ont été joints au dossier.

Par ailleurs, il est porté à leur connaissance, une note d'information relative à la mise à disposition des agents de la ville d'Orange auprès de la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange qui a été mise sur table.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 MARS 2021

A la majorité

Article 1 : approuve le procès-verbal sommaire de la séance du lundi 22 mars 2021 ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes y afférents.

Rapporteur – M. Jacques Bompard

1. ACCORD DE PRINCIPE PORTANT AVIS FAVORABLE AU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Mme Haloui et M. Savignan ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité (1 abstention : Mme Cuer)

Article unique : décide d'émettre un avis favorable sur le projet d'implantation de parcs photovoltaïques sur les bassins écrêteurs de crue dont l'A.S.A. de la Meyne est propriétaire.

M. Patrick Savignan quitte la séance (9h25) et donne procuration à Mme Fabienne Haloui

Rapporteur – M. Yann Bompard

2. AVIS FAVORABLE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTEE PAR LA SOCIETE MARONCELLI POUR LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION DE LA CARRIERE SITUEE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE PIOLENC, ORANGE ET CADEROUSSE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (3 abstentions : Mme Cuer, Mme Haloui et M. Savignan)

Article unique : décide d'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale présentée par la société MARONCELLI portant sur le renouvellement et l'extension de la carrière située sur le territoire des communes de Piolenc, Caderousse et Orange.

Rapporteur – M. Yann Bompard

3. DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL : MODIFICATION DE LA LISTE DES DIMANCHES ACCORDES PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Article 1 : décide d'émettre un avis favorable à l'octroi d'une dérogation supplémentaire au repos dominical pour les commerces de détail « commerce de voiture et de véhicules automobiles légers », le dimanche 27 juin 2021 ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

4. DENOMINATION DU ROND-POINT SITUE AVENUE CHARLES DE GAULLE A L'INTERSECTION DE L'ENTREE/SORTIE DES ASF - GIRATOIRE ADJUDANT ALAIN NICOLAS

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Article 1 : décide de nommer le rond-point situé avenue Charles de Gaulle à l'intersection de l'échangeur d'Orange – centre :

GIRATOIRE Adjudant Alain NICOLAS (Capitaine à titre posthume)

Article 2 : précise que la confection et la mise en place de la plaque restent à la charge de la Ville ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

5. FOURNITURE ET POSE D'HORODATEURS AVEC REPRISE DU MATERIEL EXISTANT – APPROBATION DU MARCHÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Article 1 : décide d'entériner le choix de la Commission d'Appel d'Offres et désigner la société IEM attributaire du marché de fourniture et pose d'horodateurs ;

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021 ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou la Conseillère Municipale Déléguée aux marchés et à l'achat public à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

6. CONVENTION DE PRESTATIONS CONCERNANT LE LOGICIEL D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS CARTADS

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Article 1 : abroge et remplace les conventions bilatérales signées pour la période 2019-2021 entre la communauté de communes et les communes membres ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des charges des prestations concernant le logiciel d'application du droit des sols « CartADS » entre la commune d'Orange et la communauté de communes, ainsi que ses annexes.

7. ALIENATION DE GRE À GRE DES PARCELLES CADASTREES SECTION P N° 1502,1505,1508,1510 ET 1513 SISES LIEUDIT CROZE ET PEYRON SUD AU PROFIT DE MONSIEUR FREDERIC AUBERT-TILLY

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Article 1 : décide de céder les parcelles communales cadastrées section P n°1502, 1505, 1508, 1510 et 1513 sises lieudit « Croze et Peyron Sud », au profit de Monsieur Frédéric AUBERT-TILLY, aux conditions susmentionnées ;

Article 2 : dit que, conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

8. ALIENATION DE GRE À GRE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AD N°125 ET 185 SISES AVENUE DE FOURCHEVIEILLES AU PROFIT DE MADAME ANNE-SOPHIE GONIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Article 1 : cède les parcelles cadastrées section AD n°125 et 185, d'une contenance totale de 1223 m², sises avenue de Fourchevieilles, au profit de Mme Anne-Sophie GONIN (ou à toute S.C.I. représentée par cette dernière pouvant s'y substituer), aux conditions susmentionnées ;

Article 2 : dit que, conformément aux dispositions de l'Article 1042 du Code général des impôts, ladite transaction est exemptée des droits de mutation ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes les autres pièces inhérentes à ce dossier.

Rapporteur – Mme Joëlle Eickmayer

9. POLITIQUE DE LA VILLE – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTERET REGIONAL DU QUARTIER DE L'AYGUES

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Article 1 : prend acte de la convention et de ses annexes relatives au projet de renouvellement urbain d'intérêt régional du quartier de l'Aygues ;

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain d'intérêt régional du quartier de l'Aygues, ainsi que ses annexes, avenants et toute pièce administrative, sur la durée de la convention.

Rapporteur – M. Jonathan Argenson

10. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – THÉÂTRE ANTIQUE ET MUSÉE MUNICIPAL D'ORANGE – MODIFICATION DES TARIFS - APPROBATION DE L'AVENANT N° 3

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (3 oppositions : Mme Cuer, Mme Haloui et M. Savignan)

Article 1 : approuve l'avenant n° 3 au contrat de Délégation de Service Public avec Culture Espace pour l'exploitation du Théâtre Antique et du Musée Municipal portant sur la modification de la grille tarifaire ;

Article 2 : précise que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} mai 2021 ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Rapporteur – M. Jonathan Argenson

11. PRINCIPE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU THEATRE ANTIQUE, DE L'ARC DE TRIOMPHE ET DU MUSÉE MUNICIPAL DE LA VILLE D'ORANGE, A COMPTER DU 1ER AVRIL 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (2 oppositions : Mme Haloui et M. Savignan et 1 abstention : Mme Cuer)

Article 1 : décide de se prononcer favorablement sur le principe de délégation de service public pour la gestion du Théâtre Antique, de l'Arc de Triomphe et du Musée Municipal de la ville d'Orange ;

Article 2 : approuve le rapport de présentation définissant les caractéristiques principales de la convention de délégation de service public ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de désignation d'un délégataire et à signer tous les actes y afférents.

Monsieur le Maire suspens la séance de 10h42 à 10h54

Rapporteur – M. Xavier Marquot

12. AVIS FAVORABLE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE LIEE AU REMPLACEMENT PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE DE L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DE LA RD 976 SUR LA MAYRE DE LA GIRONDE ET AU PROJET DE DERIVATION DE LA MAYRE DE LA COURTEBOTTE PAR L'ASA DE LA MEYNE AUX ENVIRONS DE LA CONFLUENCE DE LA GIRONDE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Article unique : décide d'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale portant sur la dérivation de la Mayre de Courtebotte et le remplacement de l'ouvrage de franchissement de la RD 976 sur la Mayre de la Gironde à Orange présentée par l'ASA de la Meyne et le Conseil départemental du Vaucluse.

Mme Marcelle Arsac réintègre la séance à 10h57

Rapporteur – M. Yann Bompard

13. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 abstention : Mme Cuer)

Article 1 : approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal du « Budget Principal Ville d'Orange » pour l'exercice 2020 sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Article 2 : déclare que le Compte de Gestion « Budget Principal Ville d'Orange » dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur BRUNEL, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué aux finances à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

14. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 ETABLI PAR LE COMPTABLE DU
TRESOR - BUDGET ANNEXE TRANSPORT ORANGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 abstention : Mme Cuer)

Article 1 : approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal du budget Annexe « Transport Orange » pour l'exercice 2020 sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Article 2 : déclare que le Compte de Gestion « Transport Orange » dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur BRUNEL, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué aux finances à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

15. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 ETABLI PAR LE COMPTABLE DU
TRESOR - BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 abstention : Mme Cuer)

Article 1 : approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal du budget Annexe « Pompes Funèbres » pour l'exercice 2020 sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Article 2 : déclare que le Compte de Gestion « Pompes Funèbres » dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur BRUNEL, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué aux finances à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

16. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 ETABLI PAR LE COMPTABLE DU
TRESOR - BUDGET ANNEXE CREMATORIUM

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 abstention : Mme Cuer)

Article 1 : approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal du budget Annexe « Crématorium » pour l'exercice 2020 sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Article 2 : déclare que le Compte de Gestion « Crématorium » dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur BRUNEL, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué aux finances à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

17. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 ETABLI PAR LE COMPTABLE DU
TRESOR - BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 abstention : Mme Cuer)

Article 1 : approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal du budget Annexe « Parking Souterrain » pour l'exercice 2020 sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Article 2 : déclare que le Compte de Gestion « Parking Souterrain » dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur BRUNEL, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué aux finances à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

18. ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DES COMPTES
ADMINISTRATIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (2 abstentions : Mme Haloui et M. Savignan)

Article unique : approuve Monsieur Yann Bompard 1^{er} adjoint, président de séance pour les questions n°16 à n°20.

M. Savignan réintègre la séance à 11h17

Après discussion, Monsieur le Maire quitte la séance à 11h22

Rapporteur – M. Yann Bompard

19. BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
- EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (3 abstentions : Mme Cuer, Mme Haloui et M. Savignan)

Article 1 : approuve le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2020 ;

Article 2 : constate les identités de valeur avec les indicateurs du Compte de Gestion ;

Article 3 : décide d'arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2020 tels que résumés ci-dessous :

<u>Un excédent de fonctionnement 2020</u>	+ 2 944 140,83 €
Un excédent de fonctionnement cumulé 2019	+ 5 720 087,79 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2020 de fonctionnement</u>	+ 8 664 228,62 €
<u>Un excédent d'investissement 2020</u>	+ 4 485 895,01 €
Un excédent d'investissement cumulé 2019	+ 6 041 095,26 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2020 d'investissement</u>	+ 10 526 990,27 €
<u>Soit un excédent total 2020 hors Restes à Réaliser des deux sections</u>	+ 19 191 218,89 €

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

20. BUDGET ANNEXE - TRANSPORT ORANGE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (3 abstentions : Mme Cuer, Mme Haloui et M. Savignan)

Article 1 : approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Transport Orange » ;

Article 2 : constate les identités de valeur avec les indicateurs du Compte de Gestion.

Article 3 : arrête les résultats définitifs du Compte Administratif 2020 tels que résumés ci-dessous :

Un excédent d'exploitation 2020	+ 180 646.01 €
Un excédent d'exploitation cumulé 2019	+ 1 351 848.69 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2020 d'exploitation</u>	+ 1 532 494.70 €
Un excédent d'investissement 2020	+ 779 846.11 €
Un excédent d'investissement cumulé 2019	+ 786 053.47 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2020 d'investissement</u>	+ 1 565 899.58 €

Soit un excédent total 2020 hors Restes à Réaliser cumulé des deux sections
+ 3 098 394.28 €

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

21. SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (3 abstentions : Mme Cuer, Mme Haloui et M. Savignan)

Article 1 : approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Pompes Funèbres » ;

Article 2 : constate les identités de valeur avec les indicateurs du Compte de Gestion ;

Article 3 : décide d'arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2020 tels que résumés ci-dessous :

Un excédent d'exploitation 2020	+ 54 081.11 €
Un excédent d'exploitation cumulé 2019	+ 452 591.95 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2020 d'exploitation</u>	+ 506 673.06 €
Un déficit d'investissement 2020	- 98 999.33 €
Un excédent d'investissement cumulé 2019	+ 795 688.48 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2020 d'investissement</u>	+ 696 689.15 €
<u>Soit un excédent total 2020 cumulé des deux sections</u>	+ 1 203 362.21 €

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

22. SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (3 abstentions : Mme Cuer, Mme Haloui et M. Savignan)

Article 1 : approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Crématorium » ;

Article 2 : constate les identités de valeur avec les indicateurs du Compte de Gestion ;

Article 3 : décide d'arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2020 tels que résumés ci-dessous :

Un excédent d'exploitation 2020	+ 140 037.12 €
Un excédent d'exploitation cumulé 2019	+ 644 503.33 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2020 d'exploitation (002)</u>	+ 784 540.45 €
Un excédent d'investissement 2020	+ 235 293.59 €
Un excédent d'investissement cumulé 2019	+ 817 809.71 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2020 d'investissement (001)</u>	+ 1 053 103.30 €
<u>Soit un excédent total 2020 hors Restes à Réaliser cumulé des deux sections</u>	+ 1 837 643.75 €

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

23. BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE - VOTE DU
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (3 abstentions : Mme Cuer, Mme Haloui et M. Savignan)

Article 1 : approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe « Parking souterrain du Théâtre Antique » ;

Article 2 : constate les identités de valeur avec les indicateurs du Compte de Gestion.

Article 3 : décide d'arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2020 tels que résumés ci-dessous :

Un déficit d'exploitation 2020 de :	- 40 499.69 €
Un excédent d'exploitation cumulé 2019 de :	+ 59 967.90 €
<u>Soit un excédent de clôture définitif 2020 de :</u>	+ 19 468.21 €

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

24. VARIATION DU PATRIMOINE – ETAT DES ENTREES ET SORTIES DE L'ACTIF
- EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (3 abstentions : Mme Cuer, Mme Haloui et M. Savignan)

Article 1 : approuve le bilan des acquisitions et des cessions effectuées au cours de l'année 2020 par la Commune d'Orange tel que présenté en annexe ;

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

25. BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE - REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (2 oppositions : Mme Haloui et M. Savignan et 1 abstention : Mme Cuer)

Article 1 : décide de reprendre les résultats cumulés constatés de l'exercice 2020 :

Excédent de Fonctionnement = + **8 664 228,62 €**

Excédent d'Investissement = + **10 526 990,27 €**

Article 2 : constate les restes à réaliser pour un montant de :

Recettes : **1 121 600,00 €**

Dépenses : **4 966 980,27 €**

Article 3 : affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2020 :

Excédent de Fonctionnement capitalisé (Compte R 1068) : **6 000 000,00 €**

Excédent de Fonctionnement reporté (Compte R 002) : **2 664 228,62 €**

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

26. FIXATION DES TAUX DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (1 abstention : Mme Cuer)

Article 1 : fixe les taux actualisés selon les bases prévisionnelles pour l'année 2021 ;

Article 2 : approuve les taux des deux Taxes Directes Locales restantes comme suit :

Foncier Bâti **35,60%**

Foncier Non Bâti **48,81%**

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

27. BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – REVISION – EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité (3 abstentions : Mme Cuer, Mme Haloui et M. Savignan)

Article 1 : approuve l'ajustement des montants des Autorisations de Programmes et la modification des Crédits de Paiements précités à partir de 2021 afin de prendre en compte le réalisé 2020 ;

Article 2 : approuve la modification de l'intitulé de l'ancienne AP/CP « Maitrise d'œuvre et travaux pour la mise en place d'un parcours patrimonial » par : « Maitrise d'œuvre et travaux pour la création d'un parcours patrimonial et musées » ;

Article 3 : approuve la création de trois nouvelles AP/CP en 2021 comme suit :

- AP/CP Déviation routière d'Orange pour une durée de 4 ans et un montant de 7 500 000 €,
- AP/CP Réhabilitation hall des expositions pour une durée de 4 ans et un montant de 12 440 000 €,
- AP/CP Construction d'un groupe scolaire au Coudoulet pour une durée de 3 ans et un montant de 6 300 000 € ;

Article 4 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document relatif à la procédure spécifique des AP/CP.

Départ de Mme Fabienne Haloui à 12h02

Rapporteur – M. Yann Bompard

28. BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (1 opposition : M. Savignan et 1 abstention : Mme Cuer)

Article 1 : approuve la reprise et l'affectation des résultats antérieurs ;

Article 2 : adopte dans tout son contenu, le BUDGET PRIMITIF 2021 – Budget Principal de la Ville d'Orange ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

29. BUDGET ANNEXE « TRANSPORT ORANGE » - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (1 opposition : M. Savignan et 1 abstention : Mme Cuer)

Article 1 : approuve la reprise et l'affectation des résultats antérieurs ;

Article 2 : adopte dans la totalité de son contenu le Budget Primitif 2021 – du Budget Annexe « TRANSPORT ORANGE » ;

Article 3 : autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjointe Déléguée aux finances à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

30. SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (1 opposition : M. Savignan et 1 abstention : Mme Cuer)

Article 1 : approuve la reprise et l'affectation des résultats antérieurs ;

Article 2 : adopte dans tout son contenu le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe des « Pompes Funèbres » ;

Article 3 : autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

31. SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM - BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (1 opposition : M. Savignan et 1 abstention : Mme Cuer)

Article 1 : approuve la reprise et l'affectation des résultats antérieurs ;

Article 2 : adopte dans tout son contenu le Budget Primitif 2021 du Budget Annexe du CREMATORIUM ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Rapporteur – M. Yann Bompard

32. BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE - BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité (1 opposition : M. Savignan et 1 abstention : Mme Cuer)

Article 1 : approuve la reprise et l'affectation des résultats antérieurs ;

Article 2 : adopte dans tout son contenu le Budget Primitif 2021 du Parking Souterrain du Théâtre Antique ;

Article 3 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

33. BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE – EXONERATION DE LOYERS POUR
LES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS LOCATAIRES DE LA VILLE -
EXONERATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Article 1 : accorde une exonération des loyers et des redevances d'occupation du domaine public pour les commerçants, artisans, professionnels et associations locataires de biens appartenant à la commune ou pour les utilisateurs du domaine public au titre de l'année 2020 conformément aux états ci-annexés ;

Article 1 : décide de l'exonération des loyers et des redevances d'occupation du domaine public lors de situations exceptionnelles durant les fermetures administratives imposées ;

Article 1 : décide d'inscrire les crédits nécessaires au 673 du Budget Principal de la Ville d'Orange de 2021,

Article 1 : autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

 **Le Maire,**
Jacques BOMPARD

Vu pour être affiché le : 20 AVRIL 2021
et publié sur le site internet de la Ville

*Conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Les délibérations peuvent être consultées auprès des services intéressés conformément à l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

